

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Programme Amendes de Police 2025 - DE_027_2025

Séance du jeudi 26 juin 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 20 juin 2025

Présents : 10

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

vingt-six juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : GEORGETTE TOUZY représentée par BRUNO FILIOL, LUC AVELLANEDA représenté par STEPHANIE GAILLARD ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, CHRISTELLE CHAUVET, JORDAN ANGELVY, Matthieu PIJOLAT

Représentés: GEORGETTE TOUZY représentée par BRUNO FILIOL, LUC AVELLANEDA représenté par STEPHANIE GAILLARD

Absents: SYLVIE LACOMBE, JEAN CHRISTOPHE GUY

Excusés:

Prélevé sur les recettes de l'Etat, le produit des amendes de police est réparti entre certaines communes en vue de financer des opérations ayant trait à l'amélioration de la sécurité routière.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Installation d'un feu tricolore améliorant la sécurité par la régulation de la vitesse située à La Contie 15310 Saint-Cernin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de réaliser les travaux pour un montant global de 4 480 euros HT/ 5376 TTC.
- S'engage à inscrire les travaux au budget en section d'investissement,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention de 25% du montant des travaux auprès du Conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 30/06/2025
et publication ou notification du 30/06/2025

Le Maire,
A.DUJOLS

Le Maire,
A.DUJOLS

